L'ABERGEMENT de VAREY
Journal municipal

N°9 octobre 2016

SOMMAIRE

Les abeilles et notre santé
- La fabrication du miel.
P.1

Bien vivre au village :
- Des incivilités.
P.2

Un autre village
- Mon village, demain, enfin après demain, enfin peut être, ou pas. (fin)
P.3

L'actualité du village :
- La rentrée des classes 2016-2017
- Les tarpans
- La pyrale du buis
P.4

Notre patrimoine :
- Anecdotes de rentrée, autrefois à l'Abergement
P.5

La journée du patrimoine :
- L'église de l'Abergement
P. 6.7

L'actualité des associations :
- les A.G. des associations
- Les galettes du 15 août
- L'inauguration de la turne
- L'anniversaire du Margouillat
- Le Marché des Talents
P 8.9

La vie au village :
- Etat civil
- CCAS : ma commune, ma santé
- Infos pratiques
P. 10- 11-12

Retrouvez-nous aussi sur le site :
www.abergement-de-varey.fr

La fabrication du miel .

A l'Abergement de Varey, 5 apiculteurs passionnés perpétuent la tradition et fabriquent encore le miel de façon artisanale.
En début de floraison, les hausses munies de cadres et de cire gaufrée sont posées sur le corps des ruches. Pour fabriquer un kilo de miel nos travailleuses doivent accomplir 50.000 vols et visiter des millions de fleurs !
En fin de floraison, lorsque les cellules sont pleines, les abeilles ferment les cellules par un opercule de cire. Alors, la récolte peut commencer !

Feuille de cire gaufrée en début et fin de saison

Le processus d'extraction du miel commence par l'ouverture des cellules: l'opercule de cire refermant les alvéoles est retiré avec un couteau à désoperculer. Le miel commence à s'écouler.....

Les cadres désoperculés sont ensuite placés dans l'extracteur à manivelle et la force centrifuge vide les cellules.

Le miel s'écoule dans le fût après filtration. Il décantera là pendant une dizaine de jours.

Il ne restera plus alors qu'à empoter le précieux liquide.

La cire d'opercule est récupérée et servira à fabriquer de nouvelles plaques de cire gaufrée.

En Égypte, sous Ramsès II, les fonctionnaires recevaient une partie de leur salaire sous forme de miel. On échangeait alors un âne ou un bœuf contre un pot de miel en terre cuite de 250gr.!

Avant l'apparition, à la fin XIX°s., des ruches modernes à cadres, les colonies étaient détruites pour la récolte de miel. Une précieuse invention !

Bien vivre ensemble dans notre commune

Pendant le printemps et l'été 2016, le Maire a reçu beaucoup de remarques d'Abergementaises et Abergementais déçus par le comportement de certains qui ne respectent pas les règles élémentaires du bien vivre ensemble.
Dans notre campagne paisible, chacun doit avoir à coeur de préserver la tranquillité publique de son voisin.

Il semble donc utile de rappeler certaines instructions administratives.

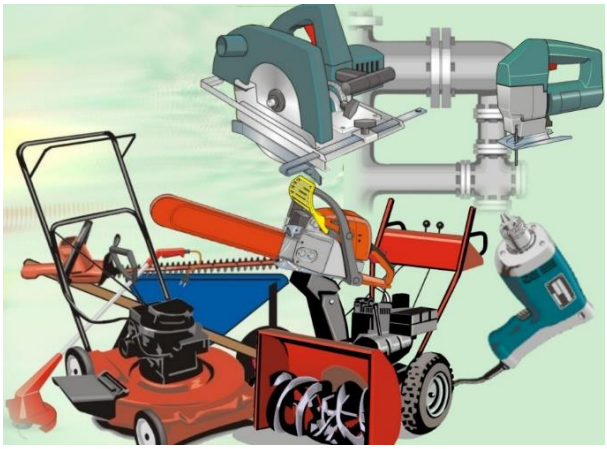

Les travaux de bricolage et de jardinage :

utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, scie (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- les samedis de **09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- les dimanches et jours fériés de **10h00à 12h00**

Pour les chantiers de travaux publics ou privés,

réalisés sur la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur des locaux ou en plein air :
Tous les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits:
-tous les jours de la semaine de **20h00 à 7h00.**
-toute la journée des dimanches et jours fériés.

Exceptées les interventions d'utilité publique en urgence, ou dérogation exceptionnelle accordée par l'autorité compétente.

Pour les propriétaires d'animaux

et ceux qui en ont la garde,
il est rappelé qu'ils sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants et du voisinage.

Il est rappelé que les déjections canines sont interdites sur les voies et les espaces publics par mesure d'hygiène.

Il est rappelé de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir un ou des chiens dans une cour, un balcon, un jardin ou un enclos et de tenir son animal en laisse à l'intérieur de l'agglomération.

RAPPEL:

Décharges sauvages sur le domaine public ou privé.

Il est interdit d'abandonner des objets, des déchets, des gravats, des véhicules **sur le domaine public ou privé.** Le propriétaire est responsable de l'entretien de son terrain. En cas de négligence, celui-ci s'expose à des poursuites**.**

Dans tous ces cas, l'auteur des faits s'expose à des sanctions prévues à l'article L2212-1-2, R.632-1 et R.635-8 du code pénal.

Mon village, demain, enfin après demain, enfin peut être, ou pas. (fin)

Les collines ont été en partie défrichées pour revenir à leur état de culture, on y voit de l'élevage, des vergers comme autrefois, de nombreux potagers près des maisons. Le tout sur des principes d'agriculture biologique. Les habitants y participent après un droit au temps libre pris sur leurs emplois pour assurer une économie en circuit court.

L'usine internationale de mobilier basée à St Jean le Vieux a permis le développement de meubles adaptés à des maisons nouvelles, beaucoup les fabriquent ici grâce au fablab-Aberg' équipé de machines numériques avancées.
Une entreprise de robotique d'Ambérieu a développé ici divers dispositifs dont ces drones que j'ai aperçus.
Des systèmes de connexions et captation des flux et usages permettent une meilleure organisation de l'ensemble de la commune et de ses voisines.

Le fablab, l'atelier ouvert d'Ambérieu a développé une antenne au village elle même reliée à d'autres lieux, dont certains très éloignés. Le principe des villes jumelées est transformé en une série de partenariats dans le monde, de l'Inde au Pérou.

Les habitants par leurs votes et les associations fédérées sous le terme générique « Les Lézards » ont permis ces développements. Ils travaillent en partie au village en partie dans la plaine de l'Ain et dans les villes proches. Beaucoup de village en Europe ont évolué dans le même sens. L'Europe est peut-être devenue plus mature – on peut rêver- si j'ose dire !
La plaine est de plus en plus habitée, la pression immobilière est forte et la commune risque de devenir un quartier résidentiel chic et embourgeoisé.

Certains parlent de s'installer plus haut dans les collines, plus loin et de créer des communautés connectées, forestières, loin des rurbains chics et branchés au risque de se marginaliser.

Ce soir une fête est programmée, des préparatifs sont en cours vers l'église, les parfums délicieux de nourriture me donnent faim, des danseurs et danseuses, des musiciens se préparent. Les fûts de bière sont livrés.

Mais je monte dans un drone, il survole les collines les forêts les maisons c'est grisant et magique, il frôle un arbre, un autre, de près, de trop près ?

Une sonnerie d'alarme retentit, puis un craquement violent, un cri de bête, je me trouve par terre en bas du lit. J'ai manqué d'écraser mon chat en tombant, le vent a ouvert la fenêtre brusquement et le téléphone sonne. Une voix amicale et un peu inquiète au bout du fil : « Allo, tu as oublié ? On a un conseil ce soir tu ne viens pas ? On t'attend, dépêche-toi on doit voter le budget c'est important. Et heu, ta voiture gêne le passage d'un tracteur, fais vite…»

Mimphi (Fin)

L'actualité du village

La rentrée 2017

Les enfants prêts pour le départ !

Jeudi 30 juin, eut lieu la traditionnelle remise des dictionnaires à la salle des fêtes de Saint Jean le Vieux.
Maël et Lucie ont reçu « leur sésame » pour leur entrée en 6ème et Ethan pour son arrivée au CP.

La rentrée des classes 2016-12017 :

Cette année, 15 enfants fréquentent la maternelle, 13 sont en élémentaire (du CP au CM2).
La commune recense 16 collégiens et une dizaine de lycéens (enseignements général et professionnel). La plupart des écoliers sont scolarisés à Saint Jean le Vieux.

La rentrée a été anticipée pour les « petits » (petite section de maternelle) avec une rencontre individuelle des familles et un temps de découverte de classe pour les enfants.
L'école maternelle devrait recevoir 79 enfants cette année.
L'école élémentaire accueille 119 élèves répartis en 5 classes.

De nouveaux enseignants dont Mr Faure, le directeur font aussi leur entrée dans cet établissement scolaire.
Pour des convenances personnelles, certaines familles ont fait le choix d'inscrire leur(s) enfant(s) à Ambronay ou à Jujurieux.

Des bus assurent le transport des élèves : Départ à 6h50 pour les lycéens, à 7h30 pour les collégiens (Poncin) et à 8h20 pour les écoliers (St Jean le Vieux).
Retour en fin de journée.

Nous souhaitons à chacun une très bonne année scolaire !

Un premier bilan pour les Tarpans

Retour dans le parc principal le 10 juin

Après bientôt un an et demi de présence des tarpans sur le parc de Côte Savin, au lieu-dit « les Barmes », un premier bilan peut être tiré. Rappelons que ce parc a été réalisé dans le cadre du programme de reconquête des territoires pastoraux de la commune mis en place par l'AFP de l'Abergement de Varey et d'Ambronay.

Les six juments se sont bien adaptées à ce milieu difficile. Elles n'ont pas été gâtées pour leur 1ère saison avec une sécheresse exceptionnelle qui a entraîné un transfert sur le second parc, au nord, plus tôt que prévu (début septembre). L'impluvium qui avait été installé préalablement sur ce parc (avec l'aide de Mr Georges Meysson de Merland) n'a guère pu jouer son rôle puisque la sécheresse a perduré jusqu'à l'hiver. Heureusement, le bac a pu être rempli régulièrement grâce à l'obligeance de Mr Jérôme Durand.

Après avoir passé l'hiver sur ce parc et sur les prairies « du bas » sans encombre, elles ont retrouvé le parc principal le 10 juin. Celui-ci avait pris belle allure après le « nettoyage » effectué en 2015 et grâce à un printemps 2016 très humide.

En ce qui concerne le respect des aménagements par les randonneurs, on déplore un seul incident sur le parc principal avec l'ouverture du portail côté Ambronay et la destruction d'une chicane. Heureusement les chevaux étaient encore dans l'autre parc. Cette incivilité est probablement due à des visiteurs « extérieurs ».

La poursuite de l'expérience peut donc être envisagée avec sérénité pour la deuxième année à condition de ne pas augmenter le nombre d'animaux. La productivité du parc restant tout de même limitée.

Pour tout renseignement :
arthen-bugerbivore@sfr.fr

Les pyrales dévorent nos buis !

Un petit papillon qui cause d'immenses dégâts !

Cet été, notre village a été envahi par une myriade de petits papillons argentés venus pondre leurs œufs sur le revers des feuilles de nos buis. Après leur passage, il ne reste plus que les carcasses desséchées des buis littéralement dévorés par leurs chenilles.
Cette espèce invasive, importée d'Asie, se reproduit deux à trois, voire 4 fois par an et a peu de prédateurs en Europe. Chaque cycle (adultes, œufs, chenilles et chrysalides) varie de 38 à 57 jours à 25°. Un papillon peut pondre selon l'environnement, entre 100 et 600 œufs par an.

Leurs chenilles à tête noire, possèdent un corps vert clair strié longitudinalement de vert foncé et de points noirs. On les repère dans les buis par la présence de petites toiles, comme de petites toiles d'araignées. Ces chenilles ne sont pas urticantes mais se gavent des feuilles et de l'écorce des buis.
Les chenilles au dernier stade mesurent 3,5 à 4 cm de long. Elles se transforment alors en nymphes. La nymphose dure environ un mois (pendue par la queue, tête vers le bas, généralement dans un cocon tissé entre les feuilles). Les papillons en sortent deux à trois semaines après.

La première éclosion de papillons a lieu en juin, les autres en juillet, puis en septembre voire octobre.
La dernière génération passe l'hiver en l'état de jeunes chenilles logées dans des cocons. Dès mars, elles quittent leurs cocons et recommencent à s'alimenter sur les feuilles. Il faut alors intervenir rapidement.

Voûte de la fontaine du village tapissée de pyrales

L'école de l'Abergement en 1928

Le 1er avril 2016, une dizaine d'enfants du village a eu la surprise d'avoir cours dans la classe unique de l'Abergement. Ce jour-là, d'anciens écoliers sont venus parler de leur école : les déplacements, les corvées d'encriers à remplir, de bois pour alimenter le poêle, l'organisation de la classe d'une vingtaine d'élèves répartis dans la même salle en plusieurs divisions (du CP à l'année de fin d'études préparant au certificat d'études)…

Nous avons recueilli quelques anecdotes que nous vous proposons dans cet article.
Bien sûr il y a prescription, mais par discrétion, nous tairons les noms !!!

Se rendre à l'école :

C'est au son de la cloche (située au-dessus de la porte actuelle d'entrée de la mairie) que l'école de l'Abergement accueille les enfants des hameaux y compris ceux de Salaport. Pas de ramassage scolaire, pas de cantine, c'est à pied que les bambins se rendent en classe, à raison de deux allers-retours par jour (lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi).

Toutefois il arrive qu'en hiver, les enfants de Salaport et de Côte Savin posent leurs vieilles bottines chez « l'Adèle » (maison de la famille Cagnin/Desplanche) ou chez Mme Girin (maison de Lydia et Stéphan Lacosse), chaussent des sabots bien chauds pour descendre à l'école. A la fin des cours, ils récupèrent alors des bottines sèches et chaudes, Adèle ayant eu soin de les placer sous son poêle (année 1930). Les enfants de Dalivoy descendent en luge et y place une bûche.
Chaque famille fournissait du bois pour chauffer la salle de classe.

Photo de classe des années 1910 et 1917 à l'Abergement

Un jour d'hiver, alors que la neige couvre le sol d'un épais manteau blanc, chacun pense déjà profiter d'une journée de repos mais c'est sans compter sur la ténacité de la « maîtresse » qui bravait toutes les intempéries et se déplaçait tous les jours à bicyclette depuis Saint Denis en Bugey où elle demeurait. (années 1945-1950).
En hiver toujours, le facteur, pas très téméraire, confie aux enfants de Côte Savin (en contrepartie d'une orange ou d'une banane !) le courrier du hameau afin qu'ils le distribuent dès leur retour à la maison (année 1950).

Récréations :
Pendant les récréations hivernales, une des activités préférées c'est bien sûr la luge !

Les élèves descendent du quartier de la Forêt jusqu'au cimetière. Un jour ils ratent le virage et finissent les pieds en premier dans le poulailler du père Pétré (maison actuelle de M Petré).
Une autre descente très prisée est celle qui conduit au pèse-lait. La pente est raide, la luge file à toute allure pour le plus grand plaisir des jeunes… Hélas ils seront grondés par les fermiers qui emmènent leur lait au petit matin et qui glissent sur la neige tassée et gelée !

Punitions :
Les maîtres ont souvent occupé le logement de fonction situé au-dessus de la classe. C'est ainsi que l'institutrice peut faire cours et surveiller le rôti ! Une fois que l'enseignante quitte les lieux, quelle aubaine pour faire des « bêtises ». Ils sont organisés ces chérubins : un surveille l'arrivée de la maitresse pendant que les autres montent sur les tables, chantent…
Malheureusement pour eux, l'institutrice les surveille (une trappe est située en haut des escaliers), redescend aussitôt. « *Tout le monde au coin!*» en commençant par les plus grands. Le bûcher, le bas de l'escalier, les quatre coins étant déjà, pris, les plus jeunes n'ont pas attendu la punition et se sont vite sauvés dans la cour échappant à la sanction, du moins provisoirement ! (1930)
La sanction récurrente est de mettre à la porte le garnement qui, laissé sans surveillance, en profite pour amuser les autres en montant sur une fenêtre et en faisant des grimaces. (1930). Celui qui est contraint à rester au bas de l'escalier reçoit en plus les remontrances de la secrétaire de mairie.
Certes les plus turbulents sont sanctionnés mais tout bon travail ou comportement est récompensé d'un "bon point" et dix bons points donnent droit à une image !

Retraite de communion :
Afin de se préparer à la communion solennelle dite aussi profession de foi ou grande communion, les enfants concernés sont dispensés d'école et font « la retraite » (catéchisme) – occasion rêvée d'aller narguer les camarades derrière les vitres de la classe.
Intrigue ! Sous sa soutane que porte notre brave curé ? Pour le savoir il suffit de l'observer grimper les escaliers qui conduisent au clocher. Les curieux, bien que très attentifs, n'ont rien pu voir. Ils n'ont pas eu la réponse tant souhaitée. Nous non plus !

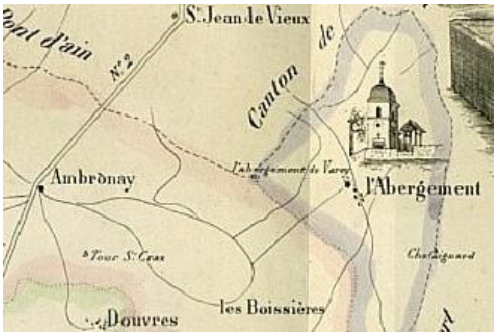

Ancienne église
(Extrait de « La France par cantons »)
Publié par T. Ogier lithogéographe en 1856

En 1853, le Sieur François Champillon a proposé à la commune un terrain, dont il est propriétaire, lieudit « Au Verger », à l'ouest du four du village, pour la construction, dans un premier temps, d'une école publique. Ce terrain sera finalement choisi pour la construction de la nouvelle église.

Lors de la séance du 3 février 1861, le président de la fabrique de l'église demande à la commune de l'aide pour la reconstruction d'une église dont la nécessité a été reconnue, M. Flechet, architecte, ayant constaté que l'église actuelle ne peut supporter aucune réparation car le travail qu'on y ferait entraînerait la chute entière de l'édifice.

Sur ce, les habitants de l'Abergement se sont engagés envers la fabrique d'amener tous les matériaux à pied d'œuvre et à faire les journées de manœuvre et de travail nécessaires.
Lors de la construction de l'église les ouvriers allaient se restaurer dans l'auberge du Sieur Frédéric Olivier située devant l'église (maison Mommert).

La commune a recours au gouvernement pour obtenir des subventions, vu qu'elle vient d'épuiser toutes ses ressources pour le transfert du cimetière et la reconstruction d'une cure.

Le four du village a été déplacé en 1861 pour cause d'utilité publique et a été reconstruit derrière la fontaine du village. Il se trouvait face à la maison de M. Pétré, à l'emplacement des marches de l'église.

L'église et la fontaine du village en 1913

La nouvelle église en 1913

La nouvelle église dont les travaux débutèrent en 1861 fut consacrée par Monseigneur de Langalerie le 27 avril 1864.

A l'époque de la construction de la nouvelle église deux cloches étaient prévues, malheureusement lors de leur installation l'une des deux a été détruite en tombant. La cloche rescapée est celle fondue pour le nouveau clocher de l'ancienne église.

Cloche de l'église construite pour le clocher de l'ancienne église en 1839.

L'ancienne église transformée en école et la nouvelle église avec son clocher aux 4 pics en 1920.

Le clocher de l'église avait, à son achèvement, quatre pics en pierre qui furent retirés lors de la réfection de ce dernier en 1958.

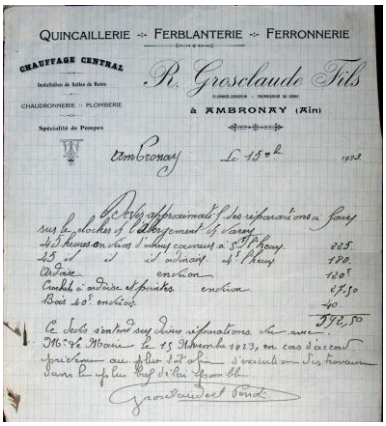

Réfection du clocher en 1958
et
Rénovation de la toiture de l'église en 2007

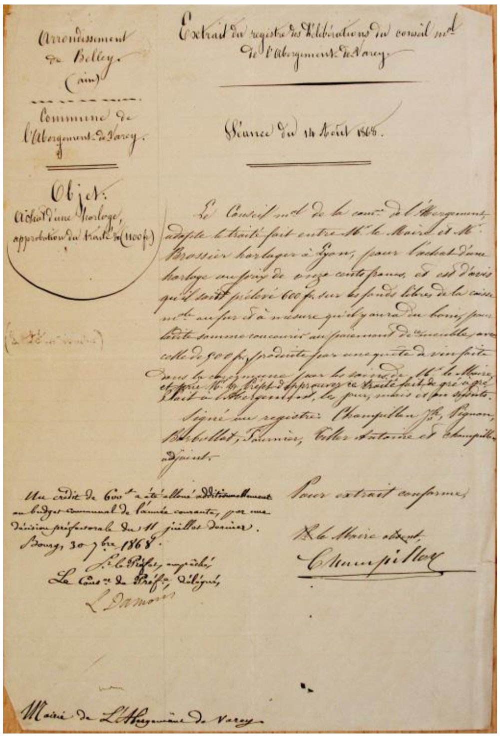
Arrondissement de Belley (Ain)

Commune de l'Abergement de Varey

Objet : Achat d'une horloge, approbation du traité (1100 f)

Extrait du registre des délibérations du conseil m[al] de l'Abergement de Varey

Séance du 14 Août 1868.

Le Conseil m[al] de la com[ne] de l'Abergement adopte le traité fait entre M. le Maire et M. Brossier horloger à Lyon, pour l'achat d'une horloge au prix de onze cents francs, et est d'avis qu'il soit prélevé 600 f. sur les fonds libres de la caisse m[le] au fur et à mesure qu'il y aura des bons, pour ladite somme concourir au paiement de [illegible] avec celle de 500 f. produite par une quête de vin faite dans la commune par les soins de M. le Maire, et prie M. le Préfet d'approuver ce traité fait de gré à gré. Fait à l'Abergement, les jour, mois et an susdits.

Signé au registre : Champillon J., Pignon, Bebellat, Fournier, Tollet Antoine et Champillon adjoint.

Pour extrait conforme, Le Maire absent, Champillon

Un crédit de 600 f a été alloué additionnellement au budget communal de l'année courante, par une décision préfectorale du 11 juillet dernier. Bourg, 30 7bre 1868. Le Préfet, empêché, Le Con[ser] de Préf[ture] délégué, L. Damour

Mairie de L'Abergement de Varey

En 1868, Le Conseil vote une somme de 1100francs pour l'achat d'une horloge auprès d'un horloger lyonnais.

En 1986, elle fut remplacée et on procéda à l'installation d'une nouvelle horloge financée grâce à un don de M. Raymond Calvet.
En 2014, sa restauration par Mme Maryse Bruchon et Mr Jean Gonnand lui offrit une nouvelle jeunesse.

2014 a connu aussi, grâce à l'Association d'Intérêt Local, la dépose de l'ancien coq du clocher et son remplacement par sa réplique en cuivre flambant neuve.

L'ancien coq fort endommagé !

En 2001, un remarquable travail de restauration de l'intérieur de l'église fut entrepris à l'initiative de l'association Saint Louis et de ses bienfaiteurs.

Rosace de la chapelle nord
Et lustre en cristal taillé de la nef

St Louis tenait, dans un linge, la couronne d'épines avec sa main gauche et dans sa main droite se trouvaient les clous de la passion.

L'église St Louis possédait 2 statues en bois polychrome :
L'une **: « La Vierge et l'enfant » du XVI° s.**
L'autre : **« St Louis » du XVII°s.**
Ces statues, propriété de la commune, se trouvent actuellement en dépôt au archives départementales.

Le bureau du Comité des Fêtes: Laetitia, Nadège et Rachelle

Assemblée générale du Comité des Fêtes

Vendredi 8 juillet, les adhérents du Comité des Fêtes se sont réunis en assemblée générale ordinaire pour approuver les bilans moral et financier. Ils ont renouvelé leur confiance aux membres du Conseil d'Administration. Aucun changement au sein du Bureau.

Le comité des fêtes a prévu de maintenir les vendredis de l'Abergement et d'ouvrir à ce moment-là la bibliothèque. Il assurera aussi le lien entre différentes manifestations.

Deux rendez-vous ont déjà eu lieu, les 29 juillet à la mairie et 26 août à la Turne de Dalivoy.
Prochaine rencontre, vendredi 28 octobre.

Assemblée générale du « Margouillat »

Le 3 juillet, les adhérents de l'Association « Le Margouillat » se sont réunis en assemblée générale ordinaire pour approuver les bilans moral et financier.
Après avoir validé les comptes de l'exercice 2015-2016, les adhérents ont voté le montant de la cotisation 2016-2017 qui est désormais de 5€ pour les adultes et de 1€ pour les enfants de – de 18 ans.
Les membres du Conseil d'Administration ont ensuite informé les adhérents à propos des projets en cours.
Le samedi 3 septembre, une grande journée festive a, entre autres, déjà célébré le premier anniversaire du « Margouillat ».

Les adhérents ont renouvelé leur confiance aux membres du Conseil d'Administration à l'unanimité des présents.

Philippe à l'œuvre devant le four de Dalivoy

Les galettes du 15 août

Le 15 août, l'ACCA organise sa traditionnelle vente de tartes salées et galettes.
Découvrons les coulisses de cette opération. En amont, il faut préparer les fagots pour les fours, se réunir pour prévoir l'organisation, acheter les matières premières.

Le 14 août, 90 kilos de farine sont pétris qui donneront 240 galettes et 200 tartes salées.
Très tôt le 15, les pâtons sont façonnés. Dès qu'ils ont levé, ils sont étalés, déposés sur une plaque, piqués à l'aide d'une fourchette avant d'être garnis.
Les oignons sont cuits la veille tandis que les autres garnitures sont préparées le jour J.
A la Turne de Dalivoy, une dizaine de personnes prépare les galettes à la crème et au sucre. André et Philippe enfournent les galettes dans le four chauffé préalablement.
A Salaport, d'autres bénévoles confectionnent les tartes au fromage, à l'oignon, les pizzas. Les préparations transportées au four du quartier sont cuites part Tino et Jacques.

Les points de vente assurés par Laurent, Chantal, Joëlle, Jeanine (Dalivoy et Pèse-lait) sont ravitaillés régulièrement.

Chaque participant est invité à partager le déjeuner dans le nouveau local « La Cabane à Robert » avant le rangement et le nettoyage.

Une équipe dévouée dresse un buffet bien garni

L'inauguration de la turne

En ce dernier vendredi du mois d'août, le Comité des fêtes a réuni une soixantaine de personnes devant le four de Dalivoy pour son traditionnel apéritif. La mairie a profité de l'occasion pour inaugurer la turne nouvellement rénovée par nos employés communaux Damien et Pierre pendant l'hiver dernier. La commune avait préalablement fait installer l'eau et mis aux normes le conduit de cheminée.

Pour démarrer la soirée M. le Maire, accompagné de Nadège Dubanchet et Laétitia Barbollat, a présenté les réalisations effectuées dans la turne en soulignant l'intérêt de cette petite salle qui peut être réservée en mairie pour un anniversaire ou autre, tout en rappelant qu'elle ne peut accueillir qu'une vingtaine de personnes au maximum.
Il a également remercié le Comité des fêtes pour l'organisation de cette soirée et a offert au nom de la Mairie quelques amuses gueules (quiches, tartes aux fromages, pizzas, boissons et quelques petits gâteaux confectionnés par la boulangerie de Saint Jean le Vieux « Le bon Pétrin »)

Le retour de l'air frais, a permis aux participants de rester longuement pour échanger, discuter, faire connaissance et profiter de cette belle soirée d'été. Vivement le prochain !

Le public est venu nombreux au rendez-vous.

Le Margouillat fête ses 1 an

Magie Bolle

L'association a accueilli en cette belle journée de fin d'été entre 250 et 300 personnes venues au marché en fin d'après midi et au concert en soirée. La paëlla prévue pour 150 a connu un vrai succès.

A l'occasion de ce premier anniversaire, *l'équipe* du Margouillat a invité Maggy Bolle. Comme le suggère son nom, cette chanteuse et musicienne, originaire de Besançon, ne se prend pas au sérieux. Son répertoire, ses apartés ont séduit le public nombreux qui a sollicité plusieurs rappels. De son côté cette artiste fut ravie de son passage dans notre village, l'accueil étant à la mesure de l'évènement qui se voulait festif, comme il se doit pour un anniversaire.

Le marché des talents

Animation musicale dans la salle du conseil.

Comme chaque année le Théâtre de l'entrée a organisé son marché ponctué d'animations musicales fort réussies. Le mauvais temps n'a pas découragé les acheteurs ou curieux qui sont venus nombreux comme d'accoutumé.

Un groupe de jeunes musiciens sous le barnum installé devant la salle des fêtes

De nombreux stands où les talents locaux ont pu montrer leurs productions faites mains furent proposés aux visiteurs.

Une de nos artistes locales qui nous a proposé une partie de ses plus belles créations

Les journées du patrimoine au moulin

La famille Perrin en pleine démonstration

Le moulin de l'Abergement de Varey a ouvert ses portes à l'occasion des journées du patrimoine ce dimanche 18 septembre. Bien que la pluie se soit invitée et n'a pas cessé de tomber les visiteurs furent nombreux pour voir tourner la meule à noix entrainée par la roue du moulin et le pressoir manuel pour faire l'huile.

Vers 16h30 fut mise en service la scie à ruban entrainée elle aussi par la roue, pour une démonstration de coupe de bois. Tout au long de cette visite, il était possible de prendre un petit casse-croute avec un verre de vin pétillant ou non.

Des affichages permettaient de découvrir les travaux entrepris ces dernières années et une portion de l'histoire du moulin par la rétrospective de l'ensemble des propriétaires depuis 1653.

On pouvait aussi lire la traduction d'un acte de 1792 décrivant l'état du moulin suite à sa vente aux enchères par les dix propriétaires indivis de l'époque. Il reste encore des travaux à réaliser pour remettre l'ensemble du moulin en état de marche et également un travail de recherche historique à compléter…

Bon courage à Guillaume et Bertrand pour la poursuite de leur travail de restauration.

Le moulin sous la pluie

La vie au village :

Bienvenue aux nouvelles familles abergementaises:

- Mme **Tribondeau** et son enfant se sont installés « quartier des Lièvres »

- Mme **Lengagne Marion** et M**. Blouteau Aurelia** se sont installés « Chez Chabois »

- Mr et Mme **Cointin** reviennent s'installer « Chez Chabois »

Samedi 30 juillet

Mr Le Maire, assisté de Mme Palisse,
a eu le plaisir de célébrer le mariage de

Jeanne ARCHAMBAULT de BEAUNE et **Matteo VINCIGUERRA**

Tous nos vœux de bonheur !

A vos agendas !

N'oubliez pas de noter nos rendez-vous

Samedi 15 octobre 2016

« Les repas des Aînés»

Salle de Bourbouillon

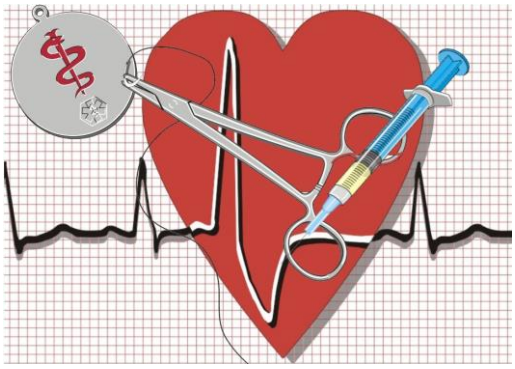

Réunion en salle de Conseil à L'Abergement de Varey, jeudi 1er septembre à 18 heures :

Suite à la proposition des communes d'Ambronay, Douvres et l'Abergement de Varey, de donner la possibilité de mutualiser les assurances complémentaires, Sébastien LHARDY est venu présenter « Ma Commune Ma Santé ».

ACTIOM (Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat) est une association type loi 1901, créée en 2014, avec la volonté d'agir dans l'intérêt de ses adhérents, en proposant, en partenariat avec les mairies et les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale, des solutions simples et efficaces en mutualisant certaines dépenses. Elle propose donc Ma Commune Ma Santé.

Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :
- habiter la commune (résidence principale ou secondaire)
- ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune
- ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune.
- être membre de l'association Actiom. (Cotisation annuelle de 12 € par ménage)

Trois mutuelles sont proposées :
- Miel Mutuelle
- Pavillon Prévoyance
- Groupe France Mutuelle – Humanis – Ma santé solidaire.

Aucun questionnaire de santé n'est exigé, il n'y a pas de délai de carence non plus.

Si une de ces complémentaires vous satisfait (coût et garanties), il convient alors de résilier sa mutuelle, 2 mois avant la date d'échéance ou dans les 20 jours qui suivent la réception de l'échéancier.
(**conseil:** garder l'enveloppe qui justifiera la date de réception)

Pour en savoir plus et surtout pour s'assurer qu'une de ces mutuelles vous convient, vous pouvez :

- Faire votre propre tarification sur le site « Ma commune ma santé » TARIFICATEUR ACTIOM

- Contacter la plateforme téléphonique pour conseils, du lundi au vendredi de 9h à 18h, au 05.64.10.00.48

Des plaquettes sont disponibles en mairie.

Information pratique concernant les mutuelles-santé

Avec l'**ACS** (Aide pour une complémentaire santé) :

- pas de dépassement d'honoraires chez le médecin,
- pas d'avance de frais chez tous les professionnels de santé,
- prise en charge totale ou partielle d'une complémentaire santé (mutuelle). Concrètement, le bénéficiaire reçoit une attestation-chèque à remettre à un organisme complémentaire proposant l'un des contrats sélectionnés au titre de l'ACS. Le montant varie de 100 € à 550 € selon l'âge du bénéficiaire.

L'aide pour une complémentaire santé est attribuée sous conditions de résidence et de ressources :

Plafond de ressources annuel (métropole) :

- pour 1 personne : 11 682 euros
- pour 2 personnes : 17 523 euros
- pour 3 personnes : 21 027 euros
- pour 4 personnes : 24 532 euros
- majoration par personne supplémentaire : 4 672,70 euros

L'aide s'élève donc à :

- moins de 16 ans : **100 euros**
- de 16 à 49 ans : **200 euros**
- de 50 à 59 ans : **350 euros**
- 60 ans et plus : **550 euros**

Pour demander l'ACS, un dossier est à constituer (formulaire cerfa 12504*05 et justificatifs) et à adresser à son organisme d'assurance maladie. Une fois attribuée, l'ACS est accordée pour un an.

Stop au démarchage téléphonique !

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut **s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours.

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient de vérifier que le message est bien arrivé dans sa boîte mail et si nécessaire, regarder dans les spams.
En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par email. Il aura accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

Horaires d'ouverture de la mairie :
Téléphone : 04 74 36 89 79

Lundi et Vendredi 14h à 17h
Mercredi 9h à 12h
Samedi 9h à 11h

Horaires déchetterie :

Du 1er octobre au 31 mars
Du lundi au samedi 8h30- 12h00
13h30- 18h00
Déchetterie fermée le dimanche matin
Fermeture les jours fériés.

Du 1er avril au 30 septembre :
Du lundi au samedi 8h30- 12h00
13h30- 19h00
Déchetterie fermée le dimanche matin

Calendrier des poubelles jaunes 2016
La collecte s'effectue **un mardi sur deux**

	5 janvier		**5** juillet	**11** octobre
	19 janvier	**12** avril	**19** juillet	**25** octobre
	2 février	**26** avril	**2** août	**8** novembre
	16 février	**10** mai	**16** août	**22** novembre
	1er mars	**24** mai	**30** août	**6** décembre
	15 mars	**7** juin	**13** septembre	**20** décembre
	29 mars	**21** juin	**27** septembre	**3** janvier **2017**

La TiEOM : Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le conseil communautaire du 10 mars 2016 a adopté le principe d'une part incitative limitée à 40% du montant total de la taxe et d'une part fixe dépendant du taux à 60%.
La TiEOM sera composée de 2 montants sur notre feuille de **taxe foncière** :

- Le premier dépendant de la base de taxe foncière du bien immobilier, multiplié par le taux commun de 5,01% (part fixe)
- Le second dépendant du nombre de fois où le bac est collecté (part incitative)

Le coût de la collecte par levée = bac de 80litres : 2,39€ - 140litres : 2,90€ - 180litres : 3,25€ - 240litres : 3,77€ - 360litres : 4,80€
660litres : 7,39€ - 770litres : 8,34€

Des actions collectives de surveillance et de traitement sont indispensables pour limiter la propagation de la pyrale du buis.

Comment lutter contre la pyrale du buis ?

Les buis de la vallée après le passage des chenilles

On peut installer 1 piège avec une capsule à phéromones spécifiques à la Pyrale du Buis « Glyphodes Perspectalis » afin de capturer les papillons mâles (longévité du papillon 10 jours) entre mai et octobre.
Dès que la présence des papillons est signalée dans votre secteur, placez un filet à maille fine sur vos buis pour éviter leur contagion.

Il faut intervenir rapidement dès que vous apercevez les premiers dégâts :
Si vous n'avez pas trop de buis, récupérez les chenilles en secouant le buis sous lequel vous aurez installé un tissu et détruisez-les. Autre moyen: douchez vos buis au jet d'eau sous pression un jour de beau temps ! Un jet puissant endommage les nids et les toiles, et déloge les oeufs, les chrysalides et les chenilles. C'est parfois suffisant pour sauver vos arbustes...

La lutte biologique est le moyen de lutte le plus efficace grâce au **bacillus thuringiensis**. Les œufs dont la longévité dure de 3 à 5 jours se trouvent au revers des feuilles du buis. Il faut pulvériser le produit sur et sous les feuilles et renouveler le traitement tous les mois jusqu'à l'hiver. Ce traitement libère une substance toxique dans l'intestin des chenilles qui leur corrode la paroi intestinale et a pour effet de paralyser leurs mâchoires. Quelques heures après l'absorption du produit, la chenille ne peut plus s'alimenter et meurt dans les jours suivants.

Le renouvellement du traitement en fin d'hiver ou au début du printemps de l'année suivante permet de venir à bout des larves ayant hiverné au sein de vos buis.
Inspectez vos buis au moins une fois par semaine. Il est important de les frictionner vigoureusement pour supprimer toutes leurs feuilles sèches qui empêchent la photosynthèse d'agir pour la formation de nouvelles feuilles.

I.P.N.S.